

- En réponse aux souhaits du Ministre délégué en charge des Transports de faire un effort tarifaire avant les vacances estivales
- Lancement dès le mois de juin, et pour une durée de trois mois, d'une offre inédite pour accompagner les départs en vacances

## En juin, juillet et août, APRR et AREA offrent 25 % sur le péage en Chèques-Vacances

Dans un contexte économique toujours marqué par une forte inflation, les autoroutes APRR et AREA proposent une **offre tarifaire exceptionnelle** afin d'accompagner les départs en vacances. Cette offre s'applique aux clients qui bénéficient de Chèques-Vacances et disposent déjà d'un **abonnement télépéage Liber-t VACANCES** ou souhaitent y souscrire.

En pratique, **il sera offert en juin, juillet et août un abondement de 25 %** sur le montant des Chèques-Vacances crédités sur les badges de télépéage **Fulli**. Ainsi, par exemple, pour un montant de 100 € crédité, l'abonné Liber-t VACANCES disposera d'un crédit de 125 €.

Cette offre d'été est **disponible immédiatement**, en ligne et dans les espaces clients, et valable jusqu'au 31 août inclus. Toutes les informations pratiques seront disponibles auprès de nos conseillers clientèle, sur nos sites d'informations en ligne ([voyage.aprr.fr](http://voyage.aprr.fr), [fulli.com](http://fulli.com)) ou au numéro 0 806 004 004.

« *Ce n'est pas la première fois que nous agissons au service du pouvoir d'achat* » souligne Guillaume Hérent, directeur général d'APRR-AREA. « *Dans le cadre très réglementé des tarifs autoroutiers, nous sommes heureux de pouvoir accompagner les familles dans leurs départs en vacances au travers d'un dispositif commercial qui profitera à ceux que l'inflation touche le plus* » ajoute-t-il.

Régulièrement, les autoroutes APRR et AREA mettent en place des offres commerciales pour réduire la facture au péage. Depuis février 2023, l'offre **CITO 40** propose une réduction de 40 % sur les trajets du quotidien, à partir d'une fréquence de 10 allers-retours par mois. C'est une offre qui colle aux attentes des clients réguliers de l'autoroute qui effectuent chaque mois le même trajet, par exemple pour se rendre sur son lieu de travail. De plus, l'offre **Fulli Nomad Elec** permet une réduction de 5 % aux détenteurs d'un véhicule 100 % électrique sur tous les tarifs de péage des deux réseaux d'autoroutes.

### À propos des autoroutes APRR et AREA

APRR-AREA (groupe Eiffage), deuxième opérateur autoroutier en France avec un réseau de 2410 kilomètres et 3200 collaborateurs, innove pour proposer à l'ensemble des usagers une autoroute toujours plus sûre et décarbonée.

Présent sur l'axe Paris-Lyon et la desserte des Alpes avec des connexions vers les pôles d'activité majeurs au cœur de l'Europe occidentale, APRR-AREA est le premier acteur autoroutier à introduire en France le péage en flux libre et à équiper 100 % de ses aires de service de bornes de recharge électrique.

APRR-AREA a également ouvert, à Grenoble la première voie réservée au covoiturage sur autoroute en France..